



MAIRIE DE MONTCARRA
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2015

Présent : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Stéphane VILLARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Murièle MICHAUD, Caroline PEAUCELLE, Laurent MAZARD

Excusés : Amandine MAISSE, Pascal BLOND,

Secrétaire de séance : Caroline PEAUCELLE

Le quorum est atteint.

1/ Vote des jury d'assises

Le conseil a procédé au tirage au sort des six jurés pour le jury d'assises 2016:

- Richard TESTA
- David EMERAUD
- Marie Hélène MERCIER
- Samantha BELLON
- Hannan REGNAUD
- Richard PARIS

2/ Vote Délibération CCBD service ADS

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la délibération donnant signature au Maire de la convention avec la CCBD concernant le service intercommunautaire d'Application du Droit des Sols (ADS).

3/ Vote échange terrains MICHAUD/ COMMUNE

Il convient de fixer un prix au m² concernant l'échange de terrains entre la commune et M. MICHAUD. Le prix de 0.47cts du m² est proposé, ce prix correspond à celui payé par la commune lors de l'achat de terrains à la SAFER sur le même type de terres.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce tarif et donne pouvoir pour signature au Maire.

Le pouvoir pour signature est également donné au Maire à l'unanimité pour l'échange de terrain concernant la vie des ânes et M. Morel.

4/SEMCODA

L'assurance prend en charge 1003€HT sur l'ensemble des frais d'avocats.

Des indemnités de 1500€ sont réclamés pas les demandeurs.

Deux possibilités : Faire appel ou comme Groupama et Maître FIAT le recommandent, abandonner les poursuites et redéposer un permis de construire.

M. Levy de la SEMCODA est lui formel : il souhaite faire appel.

Avis du conseil :

Repartir avec un nouveau permis.

David doit joindre M. Levy pour lui proposer de redéposer un nouveau permis.

Être sûr que la Semcoda nous suit sur ce nouveau permis et s' ils maintiennent leur idée de faire appel, leur demander qu'ils prennent à leur charge l'intégralité des frais engagés pour l'avocat, ainsi que les 1500€ d'indemnités déjà demandés.

Vote du conseil :

1 abstention

7 demande un nouveau permis

1 demande un recours

Le Conseil souhaiterait qu'on lui fasse un historique des événements passés et du déroulement du projet dont ils n'avaient pas connaissance.

5/GROUPAMA LOCAUX SALLE POLYVALENTE

Groupama ne prend pas en charge ce sinistre si c'est un problème de conception.

Nous n'avons pas de contrat dommage ouvrage.

Nous ne connaissons pas l'origine réelle du problème. Apparemment un problème d'aération ou de faute de conception.

Avis du conseil :

Faire un courrier à Groupama, erreur dans les termes employés concernant notre requête.

Ne pas parler de conception. Seulement parler de moisissures constatées et que nous souhaiterions par conséquent faire une déclaration de sinistre. Joindre des photos au dossier. On suppose un dégât des eaux.